

⊕ Dernières informations – RRPE

---

⊕ **Dernières informations - RRPE**

Le regroupement représentant l'ACM pour les questions d'assurances et de pension, soit la *Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance* (CERA), a rencontré le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), le 4 février dernier, pour établir les bases d'une discussion à venir concernant notre régime de pension, le RRPE. Voici, essentiellement, où nous en sommes :

1. *Les objectifs établis avec le SCT*

Il y aurait, pour le moment, accord entre les parties impliquées quant aux objectifs de la discussion sur le RRPE :

○ *Premier objectif :*

*Conserver un régime de pension à prestations déterminées pour le personnel d'encadrement*

Il s'agit ici, sans doute, d'une bonne nouvelle : le gouvernement souhaiterait le maintien de conditions de retraites spécifiques (lire *un régime plus avantageux que le RREGOP*) pour son personnel d'encadrement. C'est du moins l'interprétation qu'il est possible d'en faire à ce moment, compte tenu de la nature des discussions entre la CERA et le SCT

○ *Second objectif :*

*S'assurer que les modifications qui seront mises en place seront en lien avec les problèmes structurels du RRPE et qu'elles pourront assurer sa pérennité*

Encore une fois, c'est une bonne nouvelle, en ce sens que les travaux pourraient permettre de régler certains problèmes que nous déplorons depuis plusieurs années, notamment le déficit lié aux modalités de transfert entre le RREGOP et le RRPE. Nous savons, en effet, que chaque cotisant au RREGOP qui se joint au RRPE amène avec lui un déficit de cotisation d'environ 30 000 \$.

○ *Troisième objectif :*

*Permettre un taux de cotisation raisonnable pour les cadres*

Troisième bonne nouvelle, si on considère l'augmentation constante de notre taux de cotisation au RRPE depuis plusieurs années. Ce taux est actuellement plusieurs points au-dessus du taux de cotisation au RREGOP et, n'eût été des textes décrétés par le SCT en 2013, il aurait pu être beaucoup plus élevé.

## 2. *L'échéancier des travaux*

Le décret déterminant les conditions de prise de retraite dans le cadre du RRPE sera échu au 31 décembre 2016. Selon le SCT, il y aurait probablement continuité des conditions actuelles, minimalement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le calendrier déposé par le SCT prévoit par ailleurs une période de travaux techniques menant aux consultations des associations et à une entente. Cette période s'étend entre maintenant et le printemps 2016. Par la suite, soit entre le printemps 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le gouvernement devra préparer la législation requise pour la conclusion d'une nouvelle entente balisant les conditions du RRPE. Enfin, devant toute la complexité que représentera le déploiement des nouvelles conditions du RRPE, il y aurait une application progressive des nouvelles dispositions.

On comprend donc qu'à ce stade, le gouvernement ne prévoit pas de mesures transitoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais bien une application progressive des nouvelles dispositions qui seront décrétées. En bref, ceci signifie que si vous prévoyez une prise de retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, vous seriez assuré de bénéficier des conditions actuelles. Au-delà de cette date, il n'y a aucune assurance ni garantie, incluant pour ceux qui auront préalablement signé une entente de préretraite. Il est important que vous en soyez conscient et que vous agissiez en toute connaissance de cet état de fait.

## 3. *Paiement de la part employeur en cas de congé non rémunéré*

Le dernier communiqué de l'ACM faisait état de la possibilité que nos membres en situation de préretraite auraient dorénavant à payer la part employeur de la cotisation au RRPE pour la portion de temps non rémunérée d'un congé de préretraite à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015. Nous avons eu confirmation de la direction du SGPDC et de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) que **cette orientation du SCT ne concerne pas les cadres des commissions scolaires.**

Vous remerciant pour votre confiance



Daniel Martin, président